



38552 - l'usage du chewing-gum pour un jeûneur souffrant d'une affection de la mâchoire

question

Mon père souffre d'une affection de la mâchoire et le médecin lui a conseillé l'usage du chewing-gum pour assouplir le mouvement de sa mâchoire.. Peut-il mâcher des chewing-gum tout en observant le jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le chewing-gum contient toujours des ingrédients qui se dissolvent et pénètrent dans le ventre quand on les mâche. Voilà pourquoi il n'est pas permis au jeûneur de le mâcher pendant les journées du Ramadan. On peut le remplacer par des exercices assez efficaces pour la mâchoire. Ce qui permettrait de ne mâcher les chewing-gum qu'entre le coucher du soleil et l'aube. S'il existe une espèce de chewing-gum dont les ingrédients ne se dissolvent pas avec le mâchage, le jeûneur peut l'utiliser parce qu'il n'invalide pas le jeûne dans la mesure où il n'introduit rien dans l'estomac. Mais nous conseillons votre père de ne pas le faire devant des gens qui ne connaissent pas son état d'excuse afin d'éviter qu'ils l'accusent de laxisme religieux. Si une telle espèce de chewing-gum n'existe pas et si votre père ne peut pas se passer des chewing-gum classiques pendant la journée et si le non usage de cette denrée peut retarder sa guérison ou aggraver sa maladie, il lui est permis de ne pas observer le jeûne et d'effectuer un jeûne de rattrapage plus tard en vertu de la parole du Très Haut : **Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours.** (Coran, 2 : 184).

Allah le sait mieux.